

Compte rendu du Conseil Municipal du 27 Juin 2017

AVENANT A LA CONVENTION DE SOUSCRIPTION SIGNEE LE 28/08/2016 ENTRE LA FONDATION DU PATRIMOINE ET LA COMMUNE.

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le 30/09/2016 les membres avaient autorisé la signature de la convention avec la Fondation du Patrimoine, nécessaire au lancement d'une campagne de mobilisation du mécénat populaire ayant pour objectif de recueillir des fonds pour la restauration de deux vitraux de l'Eglise.

Le Maire présente l'avenant à cette convention où il est possible d'inscrire une deuxième tranche de travaux pour la partie maçonnerie étanchéité qui s'élève à la somme de 11 184,00 € HT.

A l'unanimité, les membres du conseil autorisent le maire à signer cet avenant à la convention de souscription.

SUBVENTION « LA SAUVEGARDE DE L'ART FRANÇAIS ».

Le conseil décide de ne pas dossier suite au dossier de subvention, car les travaux sur les vitraux ne sont pas pris en compte pour cette demande de subvention.

TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'EGLISE – ACCORD DEFINITIF DE SUBVENTION

Le Maire rappelle au conseil qu'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental avait été déposée pour des travaux de maçonnerie et de restauration de vitraux de l'église au titre du dispositif patrimoine rural non protégé.

Un devis avait été demandé auprès de l'Ets Dagois, pour le traitement des murs pour un montant de 11 183,71 € HT soit 13 420,45 € TTC et un devis des Ets Gautier pour la réhabilitation de deux vitraux pour un montant de 11 882,40 € HT soit 14 258,88 € TTC.

Nous avons reçu un accord de principe pour un montant de subvention à hauteur de 6 919,83 €.

A l'unanimité, les membres décident de faire réaliser ces travaux, approuvent les devis de **Ets Dagois pour un montant de 13 420,45 € TTC et Ets Gautier pour un montant de 14 258,88 € TTC** et sollicitent l'accord définitif de la subvention du Conseil Départemental, dans le cadre du programme du dispositif patrimoine rural non protégé.

CONCEPTION D'UNE PASSE A POISSONS SUR LA BESBRE – ACCORD DEFINITIF DE SUBVENTION.

Le Maire rappelle au conseil qu'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental avait été déposée pour une étude de conception d'une passe à poisson sur La Besbre.

Un devis avait été demandé auprès du Bureau d'Etude AJ Ingénierie pour un montant de 3 700,00 € HT soit 4 400,00 € TTC.

Nous avons reçu un accord de principe pour un montant de subvention à hauteur de 1 850 €, et également une subvention exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur pour un montant de 1 480,00 €.

A l'unanimité, les membres décident de faire réaliser cette étude, approuvent le devis du Bureau d'Etude AJ Ingénierie, et sollicitent l'accord définitif de la subvention du Conseil Départemental, dans le cadre du programme de soutien aux projets des communes.

EMPLOI A VENIR

Le Maire informe l'Assemblée que Cécile CHATELIER, actuellement employée en tant adjoint administratif à l'Agence Postale et Atsem à l'école de Trézelles, a démissionné pour un poste ATSEM à temps complet dans une autre commune, et cessera ses activités le 26 Août.

Il convient de la remplacer, des contacts ont été pris auprès de la Mission Locale de Moulins afin de recruter une salariée en emploi avenir.

Après avoir reçu beaucoup de candidatures, un contrat a été signé, le 1^{er} Juin 2017, pour une durée de trois ans, avec une durée hebdomadaire modulable de 35 heures avec Melle Marine CHABRY, domiciliée Varennes sur Têche. Elle effectuera le remplacement de Mme Cécile CHATELIER à l'Agence Postale et l'Ecole Maternelle.

Ce contrat est financé à hauteur de 75 % par l'Etat, il est convenu que les dépenses restant à la charge de la commune de Trézelles, pour la partie concernant l'école du RPI de Trézelles Varennes sur Têche, seront partagées à part égale entre les deux communes, soit 50 % pour la Commune de Varennes sur Têche et 50 % pour la commune de Trézelles.

RYTHMES SCOLAIRES – RENTREE 2017/2018

Le Maire informe l'Assemblée, qu'un projet de décret gouvernemental, offre la possibilité de revenir à la semaine de quatre jours d'école.

Pour la mise en œuvre effective, il est nécessaire que le conseil d'école, les communes du RPI donnent conjointement un avis favorable avant la décision finale qui appartient à l'Inspection Académique.

Après discussion, et après avoir pris des renseignements auprès du Conseil Départemental pour les transports scolaires, après avoir pris l'avis des enseignantes du RPI, des parents d'élèves, le conseil municipal serait favorable à un retour à la semaine de quatre jours, dès le rentrée scolaire 2017/2018.

CONTRAT PROFESSIONNEL DE FOURNITURE DE GAZ PROPANE EN CITERNE.

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune étant propriétaire de la cuve à gaz, pour le Bar Restaurant, un contrat avait été signé en 2015 avec Butagaz.

Le Maire a souhaité revoir ce contrat ainsi que le tarif de vente du gaz.

Un nouveau contrat a été proposé par Butagaz, avec un prix de vente qui évolue tous les mois pendant la durée contractuelle et en fonction de l'indice CIF 7000MT NWE.

L'historique d'évolution du prix du gaz préfigure d'économies substantielles par rapport au contrat actuel.

A l'unanimité, les membres autorisent le Maire à signer ce nouveau contrat conclu pour 3 ans, avec le Ste Butagaz.

FOURNITURE ET POSE D'UN COMPTEUR GAZ AU BAR RESTAURANT.

Lors des travaux de réhabilitation du Bar Restaurant et du Logement, il n'avait pas été prévu la pose d'un compteur gaz pour la partie logement et bar restaurant, or il s'avère qu'il est nécessaire de pouvoir dissocier la consommation de gaz entre la partie logement et bar restaurant.

Un devis a été demandé à l'Ets Bourgogne de Thiel sur Acolin, car c'est l'entreprise qui avait réalisé les travaux de plomberie précédemment. Le montant des travaux s'élève à la somme de 1 069,60 € HT et 1 283,52 € TTC.

A l'unanimité, les membres décident de faire réaliser ces travaux rapidement

SOIREE MUSICALE – CONCERT A EGLISE

En collaboration avec l'Association Musiques Vivantes et la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire, le conseil municipal a décidé d'organiser dans l'église de Trézelles, le samedi 15 Juillet, un concert de musique, « Osez Le Classique ».

La commune a obtenu 30 places pour le concert à un prix préférentiel de 12 €. Pour privilégier les gens domiciliés dans la commune, les places ont été mises en vente à 10 €.

Les membres du conseil autorisent le maire à payer cette facture d'un montant de 360 €.

FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES

5 550 € seront attribués à la commune dans le cadre du FPIC.

CREATION DE FOSSES.

Lors de l'établissement du budget, la commission des finances avaient décidé d'inscrire un programme pour la création de fossés.

Un devis a été demandé à l'ETS Jacquet de Thionne, pour la création de fossés au lieudit « La Roche » et au lieudit « Les Gaillards du bas ». Il s'élève à la somme de 3 500 € HT.

Après discussion, les membres à l'unanimité, décident de faire réaliser des travaux de création de fossés après avoir vérifié la viabilité dans le temps.

AVENANT A LA CONVENTION POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE -2017.

Le maire rappelle à l'assemblée qu'il a reçu un avenant à la convention concernant les missions d'assistance technique fournies par le Département à la collectivité dans le domaine de l'assainissement collectif, signé le 16 Octobre 2012.

Cet avenant propose :

- la prolongation de la convention jusqu'au 31/12/2017
 - la transmission des résultats au format numérique par messagerie électronique.
 - l'insertion de clauses relatives à l'hygiène et la sécurité.
 - le transfert automatique de la convention en cas de transfert de compétence
- En cours d'année.

A l'unanimité, les membres du conseil autorisent le maire à signer cet avenant à la convention pour l'Assistance Technique 2017.